

VOIX D'ALARIC

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 12 FEVRIER 2026

Le 12 FEVRIER 2026 à 19 H. les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège de l'Association au Centre d'Actions Sociales, Place de l'Europe à BARBAZAN DEBAT (65690).

ETAIENT PRESENTS

- M. Daniel ARCAS, Président.
- M. André BORGELLA, Vice-Président.
- Mme Marie-Christine LECLERC, Secrétaire
- Mme Monique BOUSQUET, Secrétaire Adjointe.
- Mme Monique DOUCET, Trésorière.
- Mme Régine AMILLAT, Membre Actif
- Mme Christiane BARRERE, Membre Actif
- Mme Michèle LARRE, Membre Actif
- Mme Aimée CHAXEL, Membre actif
- M. Pascal LACAZE, Membre Actif.
- Mme Françoise DARRIEUX, Membre Actif

ABSENTS EXCUSES

- M. Jean-Claude HARGOUS, Membre Actif.
- Mme Marie-Joséphine MAJESTE, Membre Actif.

Le Président constate que 11 membres du Conseil d'Administration sont présents. Le Conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Rôles au sein du Bureau.
- 2) Demande de subvention.
- 3) Clip vidéo.
- 4) Week-end récréatif.
- 5) Clé U.S.B.
- 6) Diffusion de morceaux sur des plates formes.
- 7) Concerts.

□□□□□

I - ROLES AU SEIN DU BUREAU

Président : Daniel Arcas, Vice Président : André Borgella, Trésorière : Monique Doucet, Trésorière adjointe : Aimée Chaxel, Secrétaire : Marie-Christine Leclerc, Secrétaire adjointe : Monique Bousquet, membres actifs : Régine Amillat, Christiane Barrère, Françoise Darrieu, Michèle Larré, Marie-Jo Majesté, Jean-Claude Hargous, Pascal Lacaze.

II – DEMANDE DE SUBVENTION

Le résultat des comptes de la chorale étant excédentaire, il ne sera demandé que 2 000 € à la commune en 2026.

III – CLIP VIDEO

La chorale a besoin d'évoluer, de se mettre à la page, de trouver un nouveau dynamisme. Cela passe par une évolution notamment de notre communication : meilleure diffusion des dates de concerts (réseaux sociaux ? plates-formes ?), meilleure diffusion de nos œuvres, concerts ailleurs que dans notre zone de confort (vallée de l'Adour)

Le Président propose la réalisation d'un clip vidéo pouvant être ajouté sur le site, susceptible d'être diffusé sur des réseaux, envoyé à de futurs organisateurs de concerts.

Pour cela, il faut d'abord écrire un scénario.

Il est décidé que ce clip se déroulera à Barbazan pour notamment mettre en valeur ses attraits. Les idées des uns et des autres seront les bienvenues.

IV – WEEK-END RECREATIF

L'idée avait été émise d'une croisière sur le canal du Midi. Si cette proposition est choisie, le week-end ne se déroulera pas en octobre mais plutôt mi-septembre. Toutefois, l'inconvénient de la formule envisagée est un budget élevé pour peut-être peu d'attraits.

On peut donc envisager autre chose. Là aussi, les propositions sont attendues par le bureau, rapidement si possible car les réservations pour un groupe doivent s'effectuer longtemps à l'avance.

V – CLES USB

Suite à l'AG, Yves a effectué des recherches afin que soit estimé le coût de réalisations de clés USB pouvant être proposées à la place des CD pour ceux qui le souhaitent.

Il est décidé de commander 50 clés USB classiques et 50 clés de format carte bancaire.

Michèle a entrepris les démarches auprès de la SACEM dont elle a obtenu la réponse rapidement : il en coûtera 79,72 €.

Yves affine les recherches afin que la commande de clés, qu'il faudra charger, soit passée le plus tôt possible.

VI – DIFFUSION DE MORCEAUX SUR DES PLATES FORMES

Un groupe de travail se réunira le jeudi 12 mars à 19 h 30 pour étudier les modalités, les avantages et les inconvénients d'un tel projet. Ce groupe est ouvert à tous.

VII - CONCERTS

Déjà arrêtés :

12 avril à Barbazan

3 mai à Laslades

4 octobre à Bagnères

20 décembre à Barbazan

A finaliser : 29 mars à Tournay

30 mai à Bénéjac

13 décembre à Gardères

Nous allons proposer aux Chœurs Galan de les recevoir le 21 novembre, sachant qu'ils ne peuvent être disponibles avant septembre. Cette réception n'aura pas lieu à Barbazan mais dans une commune qui nous proposerait une collation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h. 30.

Le PRESIDENT,

LA SECRETAIRE,

D. ARCAS

M-C. LECLERC